

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

RAPPORT ANNUEL 2005

**SIEGE SOCIAL
ORGANISME PUBLIC INTERNATIONAL
B.P. 382 NIAMEY - NIGER
617, Avenue du Président Karl CARSTENS
PL 005
Quartier Plateau Commune I
Téléphones (227) 72 26 32/33/34
Fax (227) 73 30 44
E-mails : fsa@fonds-solaf.org et fsa@intnet.org
Site Web : <http://www.fonds-solaf.org>**

SOMMAIRE

	Pages
Présentation du FSA.....	3
Organes de décision, de gestion et de Contrôle	5
Mot du Président en exercice.....	10
Environnement économique international et africain.....	12
Activités opérationnelles.....	14
Activités juridiques et administratives.....	20
Situation financière au 31/12/2005.....	22
Résolutions du Conseil de Direction.....	28

SIEGE SOCIAL
ORGANISME PUBLIC INTERNATIONAL
B.P. 382 NIAMEY - NIGER
617, Avenue du Président Karl CARSTENS
PL 005
Quartier Plateau Commune I
Téléphones (227) 72 26 32/33/34
Fax (227) 73 30 44
E-mails : fsa@fonds-solaf.org et fsa@intnet.org
Site Web : <http://www.fonds-solaf.or>

PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN (FSA)

OBJET

Créé en décembre 1976, le FSA a pour objet de participer au développement économique des pays membres, principalement ceux les plus défavorisés par des facteurs de caractère structurel, en facilitant le financement des projets d'investissement publics et privés.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le FSA a pour objectifs stratégiques de :

- Favoriser le financement des investissements en étant un catalyseur des systèmes financiers des pays membres ;
- Faciliter la mobilisation de l'épargne locale et extérieure en intervenant sur les marchés financiers ;
- Contribuer à la mise en place de Fonds de garantie locaux et à leur renforcement.

TECHNIQUES D'INTERVENTION

Le FSA dispose de trois techniques d'intervention pour réaliser sa mission :

- L'octroi de garantie pour le remboursement des prêts bancaires et des emprunts obligataires ;
- L'octroi de refinancement de prêts permettant d'allonger la durée ;
- L'octroi de bonification de taux d'intérêt des prêts accordés pour le financement des projets.

DOMAINES D'INTERVENTION

Les secteurs d'intervention du FSA comprennent :

- Infrastructures économiques de base,
- Télécommunications,
- Industrie,
- Tourisme,
- Immobilier,
- Agro industrie.

ETATS MEMBRES

Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

SIEGE SOCIAL

Fonds de Solidarité Africain
Organisme Public International
B.P. 382 NIAMEY NIGER
617, Avenue du Président Karl CARSTENS
PL 005
Téléphones (227) 72 26 32/33/34
Fax (227) 73 30 44
E-mails : fsa@fonds-solaf.org et fsa@intnet.org
Site Web : <http://www.fonds-solaf.org>

**ORGANES DE DECISION,
DE GESTION
ET
DE CONTROLE**

1. **CONSEIL DE DIRECTION** : Composition au
31 décembre 2005

PRESIDENT

SENEGAL :

Monsieur Aboubacry Demba LOM
Directeur de la Planification Nationale
et de la Coordination avec la Planification
Régionale
Ministère du Plan et du Développement Durable
DAKAR

MEMBRES

BENIN :

Monsieur Georges Denis Marc QUENUM
Administrateur des Banques et
Institutions Financières
Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique
Ministère des Finances et de l'Economie
COTONOU

BURKINA :

Madame Lucie TINDANO KOMPAORE
Directeur de la Dette Publique
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
OUAGADOUGOU

BURUNDI :

Monsieur Nicodème NTIRANDEKURA
Directeur Commercial de la
Loterie Nationale
Ministère des Finances

BUJUMBURA

CENTRAFRIQUE :

Madame Isabelle GAUDEUILLE

Chargée de Mission

Investissement et Promotion du Secteur Privé

Primature

BANGUI

COTE D'IVOIRE :

Monsieur Kotro Blaise DIEGBA

Directeur des Affaires Economiques

Extérieures et de l'intégration

Ministère de l'Economie et des Finances

ABIDJAN

GABON :

Monsieur MEYE BEKOUROU be OBAME

Directeur de Cabinet du Ministre Délégué auprès

du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances,

du Budget et de la Privatisation

Ministère de l'Economie, des Finances,

du Budget et de la Privatisation

LIBREVILLE

MALI :

Monsieur Bakary Koniba TRAORE

Directeur Général de la Dette Publique

Ministère de l'Economie et des Finances

BAMAKO

ILE MAURICE :

Monsieur Premcoomar BEEHARRY

Secrétaire Permanent

Ministère des Finances et de Développement Economique

Hôtel du Gouvernement

PORT-LOUIS

NIGER :**Monsieur ABDOU SOUMANA**

Secrétaire Général

Ministère de l'Economie et des Finances

NIAMEY

RWANDA :**Monsieur Gervais NTAGANDA**

Administrateur Délégué

Direction Electrogaz

KIGALI

SENEGAL :**Monsieur Ousmane NDOYE**

Chef de Division de la Planification Générale

Direction de la Planification Nationale et de la

Coordination avec la Planification Régionale

Ministère du Plan et du Développement Durable

DAKAR

TCHAD :**Monsieur IBRAHIM BADJI MOLLIMI**

Inspecteur Général-Adjoint des Finances

Ministère des Finances

N'DJAMENA

TOGO :**Monsieur Mongo AHARH-KPESSOU**

Directeur de l'Economie

Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations

LOME.

2. DIRECTION GENERALE

Directeur Général :

Monsieur Jean-Marie Vianney NYIRIMIHIGO

Conseiller de Direction :

Monsieur Allasra NOUDJALTA

Chef de Service des Opérations Financières et Comptables (SOFC) :

Monsieur Emile Yado OUEDRAOGO

Chef de Service des Etudes et Projets (SEP) :

Monsieur Ahmadou Abdoulaye DIALLO

Chef de Service Juridique et de l'Administration Générale (SJAG) :

Madame Rahmata SIDIBE.

3. CONTROLEURS EXTERNES

Contrôleur Financier :

Monsieur Ousmane SIDIBE

Associé-Gérant

Cabinet Audit & Conseil

SIDIBE & Associés

NIAMEY

Commissaire aux Comptes :

Monsieur Nouhou TARI

Associé-Gérant

Cabinet Fiduciaire

Conseil et Audit (FCA)

NIAMEY.

MOT DU PRESIDENT EN EXERCICE ADMINISTRATEUR POUR LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Le Fonds de Solidarité Africain a au cours de l'exercice 2005, poursuivi le développement de ses activités, en particulier celles de garanties de prêts bancaires et emprunts obligataires.

Même si la croissance des économies des Etats membres a été affectée par des facteurs négatifs endogènes ou exogènes tels que la flambée des cours du pétrole, une mauvaise pluviométrie qui a entraîné une crise alimentaire dans certains pays, on note également un retour progressif à une constitutionnalité dans des pays qui étaient en crise.

Certains pays ont en outre bénéficié des mesures prises par les 8 pays les plus industrialisés du monde, d'annulation d'une partie de leurs dettes extérieures qui leur permettra de disponibiliser des ressources pour financer les secteurs sociaux et à terme d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire fixés par l'Organisation des Nations Unies.

Au cours de l'exercice, le Fonds de Solidarité Africain, est intervenu sur le plan opérationnel, en faveur de 18 projets d'investissement dans 9 des 13 pays membres pour un montant total de 32,621 milliards FCFA dont :

- 21 milliards FCFA en garantie d'emprunts obligataires
- 11,361 milliards FCFA en garantie de prêts bancaires,
- et 260 millions FCFA en bonification de taux d'intérêt.

Ces nouvelles interventions portent à la fin de l'exercice 2005 à 168 milliards FCFA le cumul des approbations de garanties et 10,753 milliards FCFA celui des bonifications de taux d'intérêt.

Bien qu' inférieur à celui de 2004 (763, 5 millions FCFA) le résultat net de l'exercice 2005 bénéficiaire de 689,5 millions FCFA confirme une fois de plus la bonne santé financière du FSA qui présente des résultats bénéficiaires successifs, trois années de suite.

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil de Direction a tenu trois sessions (deux ordinaires et une extraordinaire) et procédé à deux Consultations à Domicile. Outre les octrois des garanties et de bonification de taux d'intérêt, les principales décisions du Conseil ont été :

- l'adoption du Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) 2005-2009,
- l'organisation d'un audit opérationnel du Fonds,
- le renouvellement du mandat de l'actuel Directeur Général,
- l'approbation des comptes de l'exercice 2004,
- et l'adoption du budget 2006 de l'institution.

Le Conseil de Direction a également pris acte de la désignation de deux nouveaux Administrateurs titulaires représentant respectivement le Bénin et la Côte d'Ivoire ainsi que d'un Administrateur suppléant pour le Sénégal, qui assure la présidence du Conseil de Direction.

A l'issue de mon mandat de Président du Conseil qui prend fin le 31 décembre 2005, je tiens à remercier tous mes collègues Administrateurs et la Direction Générale du Fonds, pour le soutien inestimable qu'ils m'ont apporté et je souhaite plein succès à l'Administrateur pour le République du Tchad qui devient le nouveau Président du Conseil de Direction du FSA.

Aboubacry Demba LOM

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN

La croissance de l'économie mondiale observée depuis 2003 s'est poursuivie en 2005 mais le rythme s'est ralenti par rapport aux performances de l'année 2004. En effet, le taux de croissance du PIB mondial estimé à 3,8% en 2004, se situe à 3,2% en 2005. Ce ralentissement a été généralisé, touchant pratiquement toutes les régions du monde, à l'exception de l'Asie du Sud où des pays comme la Chine, le Pakistan et l'Inde enregistre des taux de croissance plus élevés qu'en 2004.

Le ralentissement a été provoqué par la hausse des prix pétroliers, les contraintes de capacité dans les secteurs de ressources productives, le resserrement de la politique monétaire aux États-Unis et, dans certains pays, la maturation du cycle de l'investissement au terme d'une année de très forte croissance. Les pays importateurs de pétrole ont vu leurs revenus amputés par le niveau élevé des prix pétroliers, mais l'expansion est restée soutenue, aidée en cela par une situation favorable sur les marchés financiers et notamment le maintien de l'inflation, des taux d'intérêt et des spreads à de faibles niveaux.

Selon les estimations, la croissance dans les pays industrialisés s'est établie à 2,5 % en 2005, soit un taux sensiblement inférieur à celui de 3,1 % enregistré l'année précédente. Les niveaux de la production industrielle et des flux commerciaux à l'échelon des pays à revenu élevé ont été particulièrement faibles. Les taux de progression de la production sont tombés de plus de 5 % au milieu de 2004 à moins de 1,5 % au milieu de cette année. Aux États-Unis, le renchérissement du pétrole, la hausse des taux d'intérêt à court terme et les perturbations inhabituelles provoquées par la saison des ouragans ont contribué à un ralentissement de la croissance, qui est tombée à 3,5 % selon les estimations, contre 4,2 % l'année précédente. Le ralentissement n'a cependant pas été aussi prononcé qu'il aurait pu l'être, le faible niveau des taux d'intérêt à long terme ayant stimulé la demande intérieure et l'effet cumulatif des dépréciations subies précédemment par le dollar ayant amélioré le niveau net des exportations. En Europe, le ralentissement a été moins prononcé, mais l'expansion a été bien plus faible, de 1,2 % selon les estimations (1,1 % dans la zone euro). La faible intensité pétrolière des économies européennes et la souplesse des orientations de politique macroéconomique adoptées par les pays contribuent à expliquer pourquoi le ralentissement n'a pas été plus prononcé dans cette région. Au Japon, comme aux États-Unis, l'activité économique s'est certes ralentie mais reste proche de son taux maximum durable.

Parmi les grands pays en développement, le PIB a continué de progresser rapidement en Chine et en Inde (plus de 9 % et 7 % environ, respectivement). Pour les pays en développement importateurs de pétrole, on estime que le taux de croissance est tombé de 6,9 % à 6,1 % sous l'effet du renchérissement du pétrole conjugué à des contraintes de capacité au plan interne et à un ralentissement de la demande d'importations dans

les pays à revenu élevé. Pour les pays en développement exportateurs de pétrole, malgré la progression continue des recettes pétrolières, les moindres possibilités d'accroissement de la production dans ce secteur ont abouti à ce que la croissance se ralentisse également, de 6,6 % en 2004, à 5,6 % en 2005.

En 2005, la croissance du Produit intérieur brut (PIB) africain devrait atteindre 4,5% contre 5,3% en 2004. Mais elle devrait remonter à 5,9% en 2006, selon les prévisions d'automne du Fonds monétaire international (FMI). En 2004, le nombre des pays africains dont la croissance économique a dépassé 5% a été passé à 21, contre 18 en 2003 et cette année, cette tendance serait maintenue. Cependant, si les pays exportateurs de pétrole de la région profitent de la hausse continue de l'or noir, les autres pays dont les matières premières n'ont pas connu de hausse forte depuis 2004, sont confrontés à un environnement plus difficile. Les pays dotés d'un important secteur textile à l'instar du Kenya, du Lesotho, de Madagascar, de l'Ile Maurice, et du Swaziland ont été frappés de plein fouet par la suppression des quotas mondiaux sur le textile.

Les performances économiques enregistrées par les pays membres du Fonds de Solidarité Africain s'inscrivent dans cette dynamique globale avec des performances variées selon les pays et les zones. Ainsi, la zone de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) a enregistré en 2005, une croissance économique de 3,7% en progression par rapport à celle affichée en 2004 (3%). Par contre, la zone de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), a enregistré un taux de croissance de 3,9% en 2005, en net retrait par rapport au taux de 6,8% affiché en 2004.

Suite à une mauvaise pluviométrie, les pays du Sahel ont connu une crise alimentaire qui a particulièrement touché le Niger. La chute des prix du coton sur le marché mondial a continué d'affecter le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Tchad et le Togo. Mais, dans l'ensemble, 2005 a été une bonne année pour les pays membres du Fonds de Solidarité Africain. Par ailleurs, la situation socio-politique dans nos Etats membres s'est significativement améliorée au cours de l'année 2005, ce qui constitue un gage solide de développement économique. Ainsi, la Côte d'Ivoire semble sur la voie de sortie de crise avec la mise en place d'un nouveau Gouvernement chargé de gérer les mécanismes de sortie de crise et d'organiser les élections devant doter le pays de nouvelles institutions acceptées par tous. Le Burkina Faso, le Togo et le Gabon ont connu des élections qui les ont dotés de nouvelles institutions. En Centrafrique et au Burundi, bien qu'il subsiste quelques foyers de tension, les élections organisées avec succès en 2005 ont réinstauré un climat politique sain et la paix a été globalement rétablie sur l'ensemble de leurs territoires.

ACTIVITES OPERATIONNELLES

INTERVENTIONS DE L'EXERCICE 2005

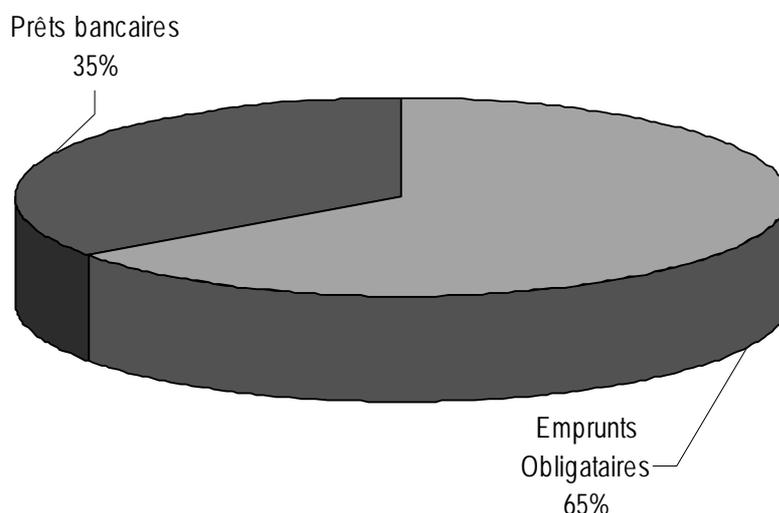
Au cours de l'exercice 2005, le Fonds a enregistré 32 dossiers de demandes d'intervention en provenance de 10 des 13 pays membres. Sur ces 32 demandes, 22 ont fait l'objet d'évaluation par le Service des Etudes et Projets et 18 projets ont été soumis à l'approbation des Administrateurs au cours des trois sessions du Conseil de Direction intervenues en 2005 (dont une session extraordinaire) et de deux consultations à domicile n°12 et 13 des 10 juin et 05 septembre 2005.

Les 18 dossiers soumis ont été approuvés par le Conseil de Direction du Fonds de Solidarité Africain et concernent dix sept (17) demandes d'intervention en garantie de prêts et d'emprunts obligataires et une demande d'intervention en bonification de taux d'intérêt.

Le montant total des approbations en garantie du Fonds de Solidarité Africain pour l'année 2005 se chiffre à 32.360.865.562 FCFA, soit un accroissement de 23,87 % du total des approbations qui passent de 135.589.002.451 FCFA en 2004 à 167.949.868.013 FCFA à fin 2005. Par rapport à l'exercice 2004, les garanties accordées en 2005 ont enregistré une variation de 25,33%.

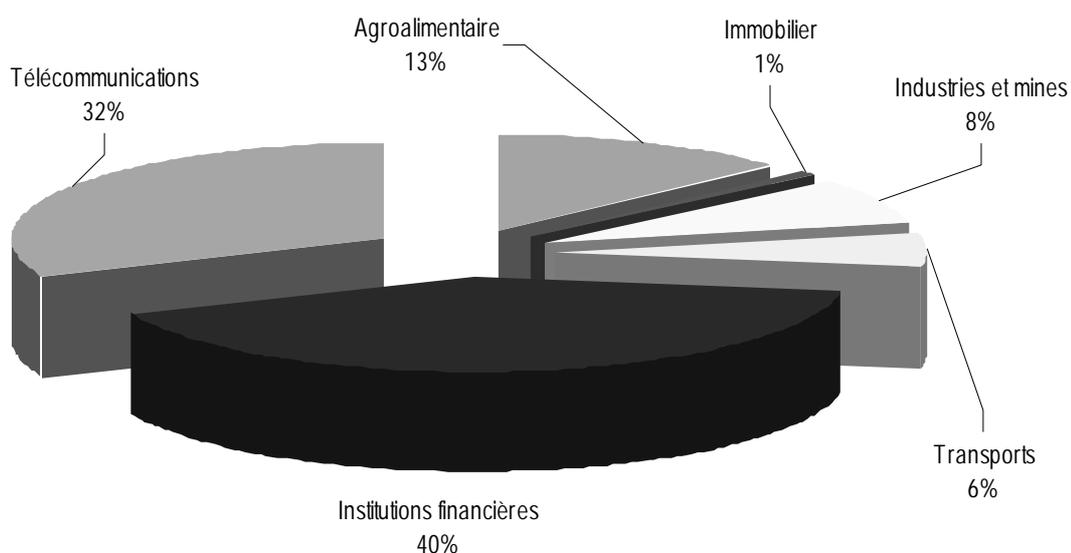
La répartition par nature des garanties approuvées en 2005 est la suivante :

- Emprunts obligataires 21.000.000.000 FCFA, soit 64,89%
- Prêts bancaires 11.360.865.562 FCFA, soit 35,11%.



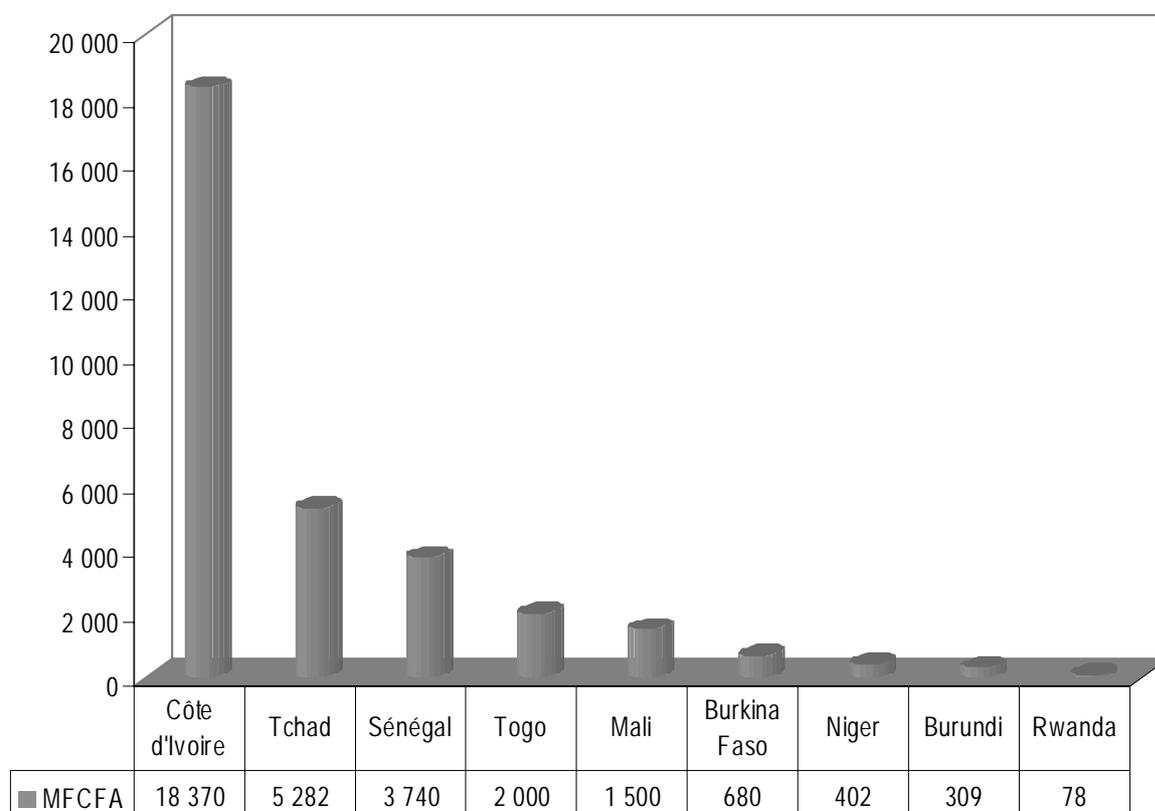
Sur le plan sectoriel, les garanties accordées par le FSA en 2005 se répartissent comme suit :

	Montant (en FCFA)	Pourcentage
Institutions financières	13 220 000 000	41%
Télécommunications	10 200 000 000	31%
Agroalimentaire	4 207 665 562	13%
Industries et mines	2 511 400 000	8%
Transports	1 901 800 000	6%
Immobilier	320 000 000	1%
	32 360 865 562	100%



Il ressort de la répartition ci-dessus que les secteurs des institutions bancaires et des télécommunications ont été les grands bénéficiaires des interventions du FSA en 2005, suivis par l'agroalimentaire, les industries et les mines.

La répartition par pays bénéficiaire est la suivante :



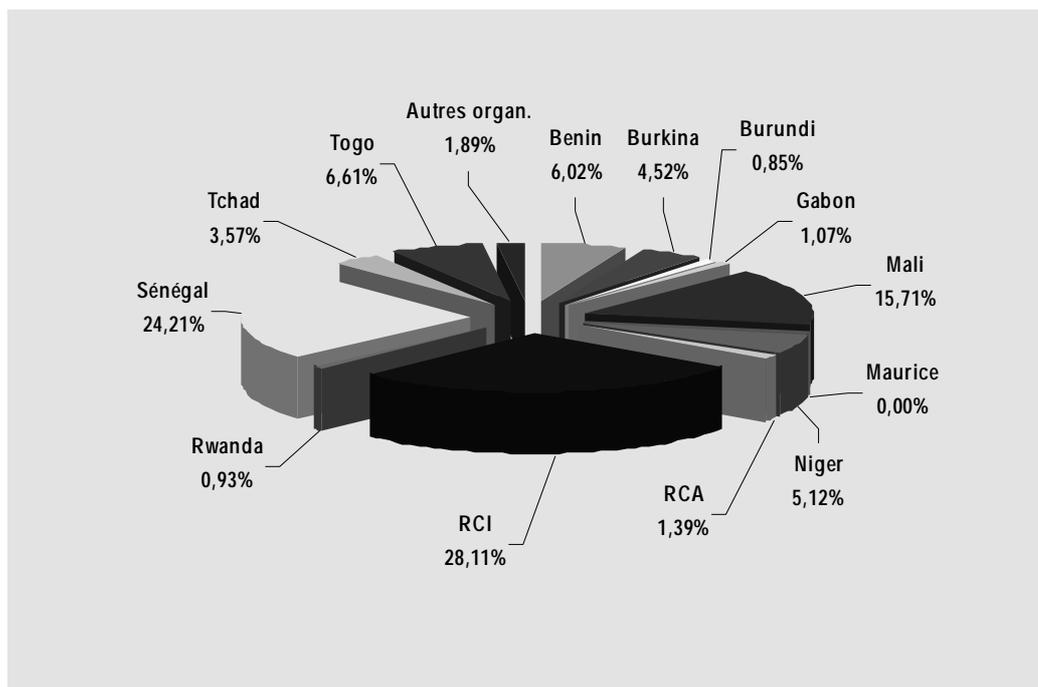
BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2005

Garantie

Au 31 décembre 2005, le cumul des accords de garanties s'élève en principal à 167.949.868.013 FCFA, en faveur de 90 projets situés dans 12 des 13 pays membres.

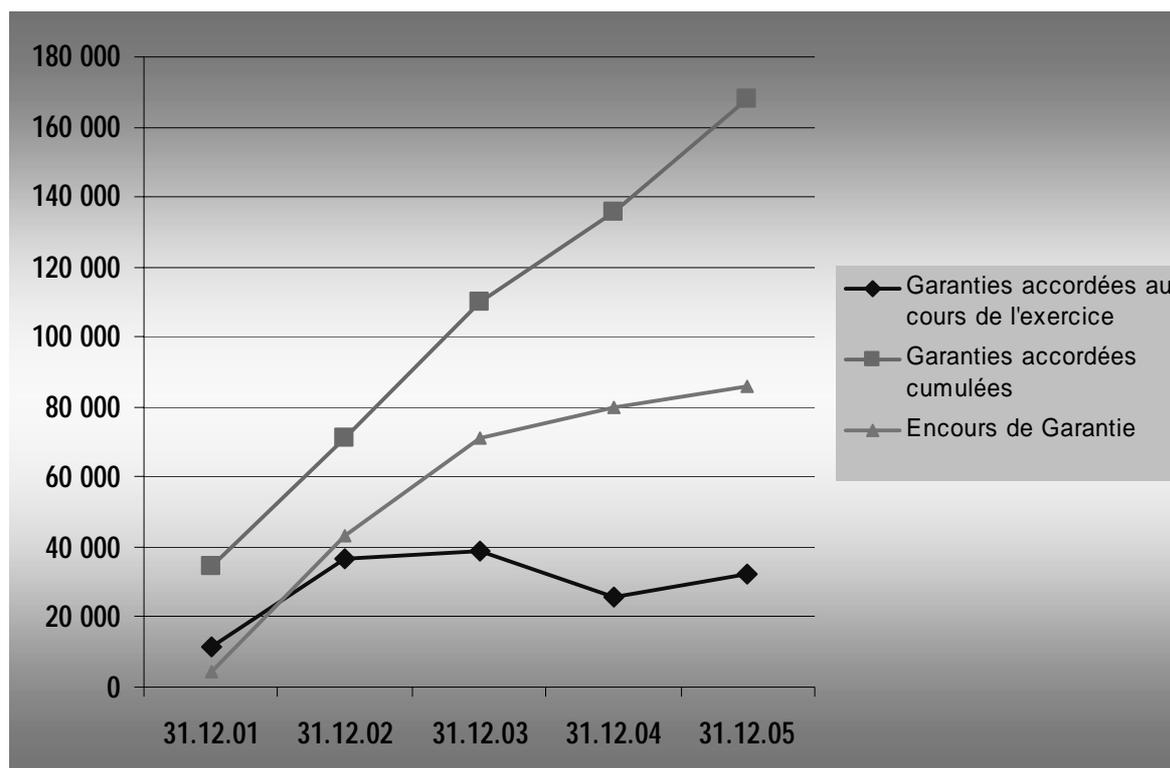
A la même date, l'encours des garanties en cours de validité est de 85.266.501.990 FCFA, contre 79.803.281.391 FCFA en 2004, soit un accroissement de 6,85%. La différence entre le cumul des garanties accordées et l'encours des garanties en cours de validité s'explique par les annulations, les amortissements de garanties et les nouveaux engagements dont les conventions ne sont pas encore signées.

La répartition géographique du cumul des accords de garantie du FSA par pays bénéficiaire au 31 décembre 2005 est la suivante :



L'évolution des engagements en garantie depuis 2001, se présente comme suit (en milliards FCFA):

	31.12.01	31.12.02	31.12.03	31.12.04	31.12.05
Garanties accordées au cours de l'exercice	11 390	36 611	38 881	25 820	32 361
Garanties accordées cumulées	34 277	70 888	109 769	135 589	167 950
Encours de Garantie	4 216	43 245	71 102	79 803	85 266



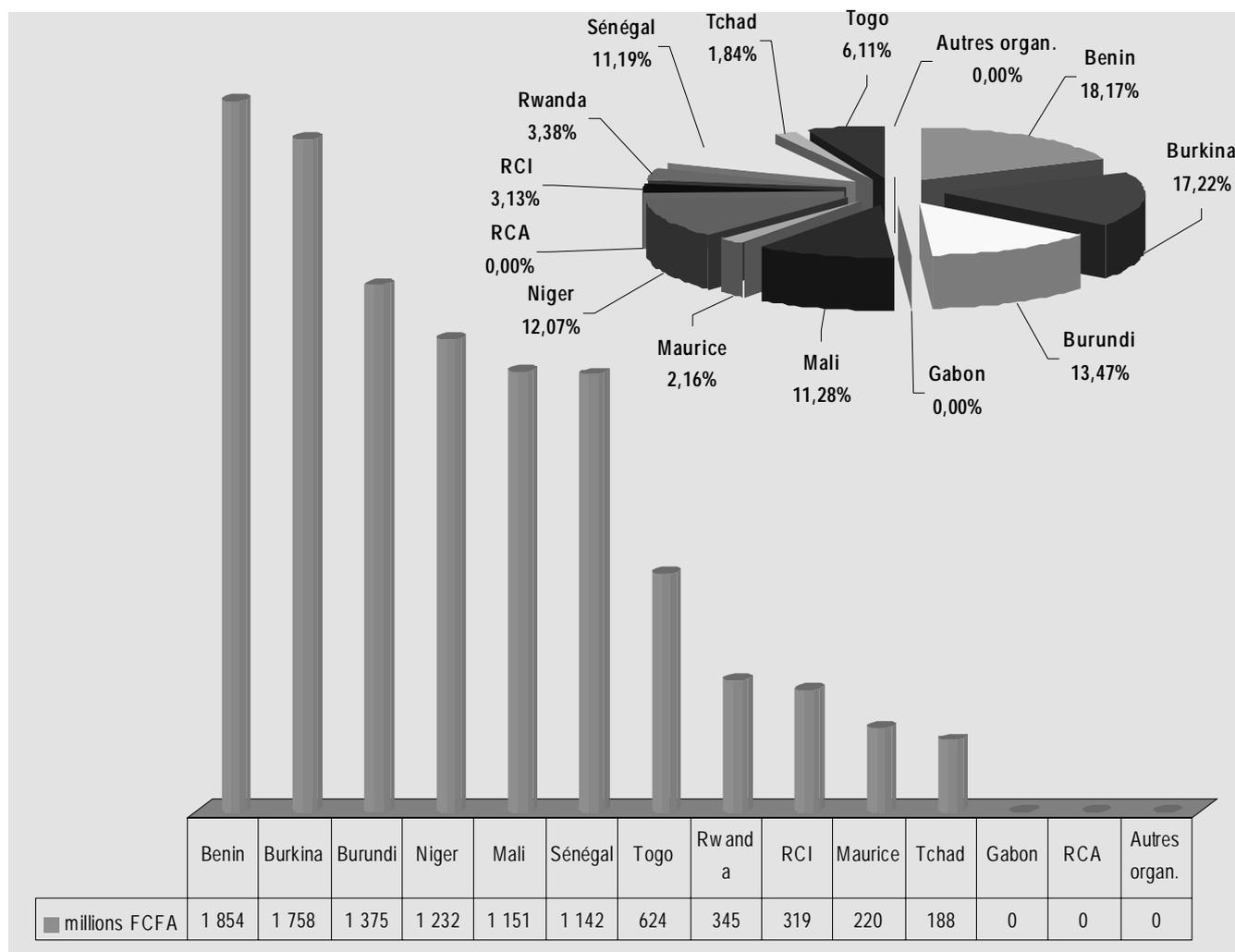
On note une progression soutenue du portefeuille des interventions : +100,7% en 2002, 54,9% en 2003, 23,5% en 2004 et 23,9% en 2005. Le taux de progression exceptionnel en 2002 est dû à la faiblesse des encours au 31 décembre 2001. Les encours de garanties ont suivi la même tendance : 925,8 % en 2002, de 64,4% en 2003, de 12,2% en 2004 et de 6,8% en 2005. Le ralentissement de l'accumulation des encours à partir de 2003 s'explique par le fort niveau d'amortissement des emprunts obligataires.

La capacité d'intervention résiduelle du Fonds, en garantie et en allongement de durée de prêt, s'élève à plus de cent vingt milliards (120.000.000.000) de FCFA à la date du 31 décembre 2005.

Bonifications de taux d'intérêt

En raison de l'amenuisement des ressources affectées aux opérations de bonification de taux d'intérêt, le FSA a effectué en 2005 une seule intervention en faveur d'un projet public d'infrastructure routière au Burkina Faso.

Au 31 décembre 2005, le cumul des bonifications accordées par le FSA s'élève à 10.752.834.250 FCFA en faveur de 79 projets répartis dans 11 pays membres comme suit :



L'évolution des interventions en bonifications du FSA de 2001 à 2005 se présente ainsi qu'il suit (en milliers de FCFA):

	31.12.01	31.12.02	31.12.03	31.12.04	31.12.05
Montants accordés au cours de l'exercice	51 478	362 000	26 500	-	260 000
Montants accordés cumulées	10 104 334	10 446 334	10 492 834	10 492 834	10 752 834

Allongement de durée de prêt

Au cours de l'exercice 2005, le FSA n'a pas effectué d'intervention en allongement de durée de prêt. Le montant cumulé des financements accordés par le Fonds au 31 décembre 2005 s'élève à 722.000.000 FCFA.

AUTRES ACTIONS

Au cours de l'exercice, le Fonds a maintenu un contact permanent avec les différents bailleurs de fonds et les promoteurs des projets en portefeuille. Il a également entrepris des missions de suivi et d'identification de nouveaux projets en direction des pays membres où le niveau d'intervention est faible.

Le renforcement de la coopération avec les institutions régionales et internationales s'est poursuivie en 2005 avec notamment la signature de convention cadre de coopération et la participation du Fonds aux réunions statutaires des dites institutions, à divers séminaires et échanges visant le financement du développement des pays membres.

ACTIVITES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RATIFICATION DE L'AMENDEMENT A L'ACCORD DE BASE

En mai 2002, les Etats membres du Fonds de Solidarité Africain ont à l'unanimité, approuvé et signé le Protocole portant amendement de l'article 20 de l'Accord portant création du 21 décembre 1976.

Cet amendement vise à rendre opérationnel les amendements dès leur approbation par le Conseil de Direction, à l'exclusion, des modifications relatives au changement de Siège, à la fusion, à la liquidation ou au changement d'objet.

Ledit Protocole a été ratifié par six (06) Etats membres : le Burkina Faso, le Niger, l'Ile Maurice, le Mali , le Togo, et le Sénégal.

Le processus de ratification est en cours pour les autres pays.

GESTION DU CONTENTIEUX

Le Fonds a poursuivi en rapport avec ses Conseils, le recouvrement des sommes dues à l'Institution pour les dossiers de garanties mises en jeu.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

➤ **Le renforcement des Ressources Humaines**

Le Conseil de Direction du Fonds de Solidarité Africain a procédé au renouvellement du mandat de l'actuel Directeur Général, Monsieur Jean-Marie Vianney NYIRIMIHIGO, de nationalité rwandaise, pour une période de cinq ans.

Le Fonds de Solidarité Africain a maintenu son objectif de renforcement de ses Ressources humaines en vue d'atteindre la Mission définie dans son Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT).

Ainsi, il a renforcé son effectif par le recrutement de deux Cadres supérieurs, Analystes de projets Seniors et de deux Assistantes de Direction.

➤ **Le Perfectionnement**

La revalorisation des compétences internes du Fonds de Solidarité Africain a également permis la formation de certains Agents.

Deux Cadres ont obtenus leurs diplômes de l'Institut de Techniques Bancaires (ITB).

Deux autres Cadres ont obtenu leur Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Banque/Finance et Comptabilité.

➤ **Les Echanges**

Dans le cadre d'échange d'expériences, le Fonds de Solidarité Africain a encadré plusieurs étudiants, parmi lesquels, deux Auditeurs de troisième cycle du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) de Dakar pour un stage de formation de trois mois.

GESTION DU PATRIMOINE

Afin d'assurer la maintenance du patrimoine immobilier du Fonds de Solidarité Africain, des travaux de réhabilitation ont été effectués au niveau du Siège et des villas de l'Institution.

REPRESENTATION

La Direction Générale et les Cadres ont participé à des Séminaires, forums et colloques internationaux organisés, notamment, par l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD) et le Club des Dirigeants de Banques et Etablissements de Crédits d'Afrique.

Le Fonds a été représenté aux Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Islamique de Développement (BID).

**SITUATION FINANCIERE
AU 31/12/2005**

BILANS EXERCICES 2004 et 2005

ACTIF	MONTANTS NETS		PASSIF	MONTANTS NETS	
	2004	2005		2004	2005
OPERATIONS DE TRESORERIE & OPERATIONS INTERBANCAIRES	2 069 398 941	785 616 882	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	3 605 044 125	3 555 510 296
- Caisse	773 409	4 712 503	- Découverts bancaires	0	0
- Avoirs en Banques	1 110 179 923	472 145 570	- Crédoiteurs divers	0	525 004
- Autres comptes de dépôts débiteurs	928 397 584	300 419 084	- Comptes d'ordres et divers	76 271 915	105 317 452
- Créances rattachées	30 048 025	8 339 725	- Produits perçus d'avance	0	0
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 175 960 231	1 831 032 814	- Commissions d'aval perçues d'avanc	274 477 056	222 886 973
- Prêts au personnel	75 438 415	95 184 726	- Charges a payer	105 419 446	139 518 736
- Comptes d'ordre & divers	54 610 979	63 829 118	- Compte d'attente passif	3 148 875 708	3 087 262 131
- Créances en souffrances	1 045 910 837	1 672 018 970	RESERVES ENGAGEES	3 562 880 600	3 736 563 080
- Créances douteuses	0	0	RESERVES AFFECTEES		3 515 501
OPERATIONS SUR TITRES & OPERATIONS DIVERSES	13 097 841 579	14 774 309 283	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	321 883 913	698 385 065
- Titres de placements	13 041 415 179	14 293 991 181	- Provisions pour risques et charges	321 883 913	698 385 065
- Débiteurs divers			- Provisions pour bonifications intérêts	0	0
- Créances rattachées	44 899 880	459 271 062	RESERVES LIBRES	3 898 690 127	4 398 690 127
- Comptes d'ordre & divers	6 777 449	6 365 038	CAPITAL	7 500 000 000	7 500 000 000
- Charges payées d'avance	4 749 071	14 682 002	- Capital appelé versé	5 062 704 897	5 182 440 042
- Compte d'attente actif			- Capital appelé non versé	2 437 295 103	2 317 559 958
VALEURS IMMOBILISEES	871 518 412	873 714 460	RESULTAT NET	763 515 501	689 569 328
- Dépôts et cautionnements	4 005 500	4 005 500	- Résultat de l'exercice en cours	763 515 501	689 569 328
Sous total immobilisations	867 512 912	869 708 960	- Résultat de l'exercice précédent	0	0
- Immobilisations en cours	10 084 000	10 084 000			
- Immobilisations d'exploitation incorporelles	34 020	5 660 622			
- Immobilisations d'exploitation corporelles	841 335 933	842 005 539			
- Immobilisations hors exploitation incorporelles	0	0			
- Immobilisations hors exploitation corporelles	16 058 959	11 958 799			
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	2 437 295 103	2 317 559 958			
- Actionnaires, capital non appelé					
- Actionnaires, capital non versé	2 437 295 103	2 317 559 958			
TOTAUX	19 652 014 266	20 582 233 397	TOTAUX	19 652 014 266	20 582 233 397
ENGAGEMENT HORS BILAN					
ENGAGEMENTS REELS RECUS	217 813 303	777 916 759	ENGAGEMENTS REELS DONNES	85 266 501 990	

**COMPTES DE RESULTAT
EXERCICES 2004 et 2005**

RUBRIQUES	2004	2005	ECARTS	%
Produits sur opérations financières	529 223 702	596 223 316	66 999 614	12,66
* Intérêts sur créances interbancaires	53 679 163	34 672 571		
* Intérêts et produits sur titres de placements	475 544 539	561 550 745		
charges sur opérations financières	3 477 320	53 376 385	49 899 065	1434,99
* Frais de gestion titre de placements				
* Autres charges bancaires	3 477 320	53 376 385		
Net des produits et charges sur opérations Financières	525 746 382	542 846 931	17 100 549	3,25
Autres produits d'exploitation	1 016 771 708	1 175 211 671	158 439 963	15,58
* Commissions d'aval	812 768 447	956 080 467		
* Intérêts sur créances clientèle et personnel	2 916 261	3 040 163		
* Commissions d'engagements	196 812 000	216 091 041		
* Recette diverses	4 275 000	0		
* Rémunération des allongements de durée de prêts				
Produits nets d'exploitation	1 542 518 090	1 718 058 602	175 540 512	11,38
Frais généraux d'exploitation	881 434 978	1 031 231 254	149 796 276	16,99
* Frais du personnel	413 001 428	469 618 155		
* Autres frais généraux (frais de conseil de direction compris)	468 433 550	561 613 099		
Excédent brut d'exploitation	661 083 112	686 827 348	25 744 236	3,89
Dotations aux amortissements	57 183 655	77 232 245	20 048 590	35,06
Résultat courant d'exploitation	603 899 457	609 595 103	5 695 646	0,94
Produits et profits exceptionnels	0	5 672 617	5 672 617	
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	123 984 173	72 308 255	-51 675 918	-41,68
Resultat exceptionnel	-123 984 173	-66 635 638	57 348 535	-46,25
Reprises de provisions et plus value de cession	317 122 924	672 319 800	355 196 876	112,01
* Povisions pour charges et rsiques	100 258 358	4 109 092		
* Rentrées sur créances provisionnées				
* Intérêts des avals mis en jeu				
* Provisions devenues sans objet				
* Produits et profits divers	12 242 986	143 946		
* Provisions pour dépréciations autres éléments d'actif	204 621 580	668 066 762		
* Value de cession des immobilisations				
Provisions exceptionnelles	33 522 707	525 709 937	492 187 230	1468,22
* Provisions pour charges et risques		244 634 239		
* Provisions pour créances douteuses ou litigieuses	10 103 456	145 099 693		
* Provisions pour gratifications		0		
* Provisions pour frais de départ	23 419 251	135 976 005		
* Provisions pour dépréciation titres				
* Provisions pour bonifications des intérêts				
Net des amortissements et provisions exceptionnels	283 600 217	146 609 863	-136 990 354	-48,30
Résultat net de l'exercice	763 515 501	689 569 328	-73 946 173	-9,68

NOTE SUR LES METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.- PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels du Fonds de Solidarité Africain (FSA), sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire (PCB) applicables aux banques et établissements financiers des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire au sein de l'UEMOA.

2.- POLITIQUE D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations acquises par le Fonds font l'objet de dépréciation selon un plan d'amortissement.

Les amortissements pratiqués ou la politique d'amortissement est basée sur les taux annuels suivants :

- Logiciel	20 %
- Matériel de bureau et de logement	20 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Matériel roulant 4 roues et 2 roues	33 %
- Bâtiments	2 %
- Agencements et installations	33 %

3.- PROVISION POUR DEPART A LA RETRAITE (art. 10-2 du statut du personnel)

Le Fonds constitue une pension pour retraite du personnel. Cette pension est égale à 1 mois de salaire par année de présence. A la clôture de chaque exercice, il est constitué une provision égale à 1/12^{ème} des salaires versés dans l'année.

4.- PROVISION COMPLEMENTAIRE POUR DEPART A LA RETRAITE

Le Fonds constitue également une pension complémentaire pour la retraite du personnel. Cette pension est égale à 17,60 % du salaire brut annuel dont 1/3 à la charge de l'employé et 2/3 à la charge de l'employeur.

5. – OPERATIONS SUR LES TITRES DE PLACEMENT

Le Fonds possède des titres de placement dont la gestion est confiée à des institutions financières. En fin d'exercice, il est procédé à une évaluation de ces titres aux derniers cours de cotation des titres et les plus ou moins values sont comptabilisées.

6.- GARANTIES MISES EN JEU ET PROVISIONS SUR CREANCES IMPAYEES

Dans le cadre des opérations de garanties, lorsque l'emprunteur est défaillant, il est fait appel à la garantie du F.S.A. Les risques de défaillances de l'emprunteur se répercutent sur les créances du FSA sauf garantie formelle donnée par l'Etat du promoteur ou d'une banque de l'Emprunteur.

Les sommes appelées sont inscrites au débit du compte « créances en souffrance » et font l'objet d'un provisionnement à hauteur des risques de non recouvrement pour les sommes qui ne sont pas garanties par l'Etat. L'engagement est alors annulé dans la rubrique du hors bilan et est inscrit à l'actif du bilan.

7. - INTERETS DES PLACEMENTS ECHUS ET NON ENCAISSES A LA FIN DE L'EXERCICE

Les intérêts du dernier trimestre sur la trésorerie déposée sur les comptes rémunérés, les intérêts des titres de placements non encaissés à la fin de l'exercice sont comptabilisés en produits à recevoir jusqu'à l'encaissement effectif desdits produits.

8. – COMMISSIONS ET INTERETS SUR GARANTIE NON ENCAISSES

Le FSA perçoit deux catégories de commissions : les commissions d'engagement et les commissions d'aval.

Les commissions d'engagement sont constatées en produits au titre de l'exercice au cours duquel l'engagement de garantie a été donné.

Au 31 décembre, les commissions d'aval du dernier trimestre ou semestre courues mais non échues ou versées, font l'objet d'un décompte dont le montant est comptabilisé en produits par la contrepartie du compte produits à recevoir.

Les intérêts relatifs aux créances nées de la mise en jeu des garanties sont constatés en comptabilité mais font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100 % jusqu'au moment de leur encaissement.

9. – CHARGES A PAYER OU DETTES A PAYER

Les charges afférentes à l'exercice clos, engagées et non réglées, sont inscrites en compte charges à payer ou en dettes fournisseurs.

RESOLUTIONS DU CONSEIL DE DIRECTION

RESOLUTION N°1 /SOFC/CD 71
RELATIVE AU RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2005

Le Conseil de Direction, après avoir pris connaissance des comptes financiers et entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes de résultat de l'exercice clos le 31/12/2005, tels qu'ils lui sont présentés, et faisant ressortir un total de bilan de **20.582.233.397 FCFA** et un résultat net bénéficiaire de **689.569.328 FCFA**.

RESOLUTION N°2 /SOFC/CD 71 RELATIVE
A L'AFFECTATION DU RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2005

Le Conseil de Direction décide d'affecter le résultat net bénéficiaire d'un montant de six cent quatre vingt neuf millions cinq cent soixante neuf mille trois cent vingt huit **(689.569.328) FCFA** de l'exercice 2005 comme suit :

- Aux réserves libres cinq cent millions (500.000.000) FCFA
- Aux réserves pour bonification cent quatre vingt neuf millions cinq cent soixante neuf mille trois cent vingt huit (189 569 328) FCFA

RESOLUTION N°3 /SOFC/CD 71
RELATIVE AU QUITUS A LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil de Direction, après avoir entendu le rapport d'exécution du budget de l'exercice 2005, donne quitus à la Direction Générale pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2005.

RESOLUTION N°4 /SOFC/ CD 71 RELATIVE
A LA DECHARGE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Conseil de Direction, après avoir entendu les rapports du Commissaire aux Comptes, lui donne décharge pour son mandat au titre de l'exercice 2005.